

On ne saurait prétendre que l'opposition n'a pas toujours été prête à voter tout l'argent dont le Gouvernement pouvait avoir besoin pour fins de secours, et à le voter immédiatement. Je l'ai dit bien clairement, l'autre soir, et j'ai même déclaré que nous étions non seulement prêts à voter tout l'argent nécessaire pour deux mois sous forme de subsides, ou d'allocations de secours, si le cabinet le préférait, mais que nous consentirions à voter les crédits nécessaires à cette fin jusqu'au 31 mars 1933. Je suis même allé plus loin et j'ai dit que nous laisserions adopter le projet actuel, si le Gouvernement y tenait beaucoup à cause de la rédaction ou de quelque autre aspect de ladite mesure, pourvu qu'on en fasse disparaître deux dispositions que nous ne pouvons admettre, dont l'une prive la Chambre de son contrôle sur les impôts et les dépenses, et l'autre accorde des pouvoirs absolus au Gouvernement en matière de législation concernant la paix, l'ordre et la bonne administration.

Je suis en quelque sorte obligé d'appuyer sur cet aspect de la question, parce que, intentionnellement ou non, certains journaux du pays n'ont pas représenté fidèlement l'attitude de l'opposition sur cette question. J'ai en main une coupure de l'organe du Gouvernement dans cette ville, qui a trait à la séance d'avant hier soir. . .

Le très hon. M. BENNETT: De quel journal s'agit-il?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est l'*Ottawa Journal*.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne lui connaissais pas ce nom.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je fais allusion à l'*Ottawa Journal* de mercredi dernier.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne le connaissais pas sous ce nom.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'attache pas une grande importance au fait que c'est l'organe du Gouvernement à Ottawa; j'en attache plutôt à la fausse interprétation donnée par une forte partie de la presse à l'attitude de l'opposition au cours du présent débat. L'article en question est intitulé:

Les libéraux n'ont pas réussi à faire échouer le projet de loi de secours
L'amendement de l'opposition est rejeté par 100 voix contre 64

Quelques MEMBRES: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: J'entends quelques honorables députés de la droite, acclamer cette déclaration, d'après laquelle les libéraux n'ont pas réussi à faire échouer le

[Le très hon. Mackenzie King.]

projet de secours. J'ai suffisamment démontré, je crois, que les libéraux ont toujours été prêts à voter, quelque soit le montant requis, les crédits nécessaires pour fins de secours. Les libéraux n'ont pas réussi à empêcher le Gouvernement de priver la Chambre des communes de son droit d'exercer un contrôle sur les impôts et les dépenses concernant les secours; et ils n'ont pas réussi davantage à empêcher le Gouvernement, au moyen de la clôture, de s'arroger arbitrairement le droit de légiférer par décret du conseil sur les questions relatives à la paix, l'ordre et la bonne administration, droit dont le Parlement n'est pas censé se départir d'après notre Constitution. Voilà ce que l'opposition libérale, malgré tous ses efforts, n'a pas pu empêcher jusqu'à présent.

Me permettra-t-on de signaler un certain aspect de cette question à mes honorables amis de la droite, aux membres du parti conservateur en leur qualité de conservateurs, et je leur demanderai de l'étudier avec soin avant d'adopter le projet de loi en troisième lecture. C'est un aspect que nous n'avons pas oublié au cours de la discussion sur cette mesure; j'en ai déjà parlé en termes généraux mais maintenant j'en ferai un exposé plus concret. Avec le temps, toute loi importante adoptée par la Chambre devient un précédent. Nous traversons une période troublée; nous vivons à une époque où les conditions changent rapidement, et il se peut qu'avant bien longtemps les banquettes ministérielles ne soient plus occupées par un gouvernement conservateur,—qui est censé être le défenseur de nos traditions parlementaires,—mais qu'elles le soient par un gouvernement socialiste extrémiste. Supposons que le ministère du jour, en face d'une période de dépression, décide de se faire autoriser par le Parlement à dépenser tout ce qu'il voudra pour fins de secours et services sociaux de toutes sortes, et aussi de se faire autoriser à adopter toute mesure qu'il jugera nécessaire sans recourir au Parlement. Où ce ministère pourrait-il trouver un précédent justifiant sa conduite? Il le trouverait dans les méthodes des honorables députés de la droite, il le trouverait dans l'attitude qu'ils prennent aujourd'hui.

M. BURY: Me serait-il permis de poser une question?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne veux pas que l'on m'interrompe. Il ferait appel au compte rendu de la Chambre; il invoquerait ce qui s'est passé au Parlement au cours des mois de mars et le 1er avril 1932. Il y constaterait qu'en dépit de la vigoureuse opposition faite par ceux qui voulaient sauvegar-